



## INVITATION au 9<sup>e</sup> congrès de la FLHLMQ, les 13 et 14 JUIN 2009

C'est sous le thème « Les locataires au cœur de l'action » que les locataires des quatre coins du Québec sont invités à se réunir les 13 et 14 juin 2009, à l'Université Laval, à Québec.

Le 4 décembre 2007, la Vice-première ministre du Québec, Nathalie Normandeau, annonçait avec fierté que plus de 263 millions\$ allait être consacrés annuellement à la rénovation des HLM au Québec, soit près de 1,2 milliard\$ entre 2008 et 2012.

Dix huit mois après l'annonce de cette bonne nouvelle, le 9<sup>e</sup> congrès de la FLHLMQ sera l'occasion de faire un premier bilan de ce qui a été réalisé au profit des locataires. Monsieur James McGrégor, vice-président de la SHQ, sera avec nous pour répondre à vos questions et prendre vos commentaires. Des ateliers permettront aussi de se demander comment vont les rénovations dans votre office.

Nous aurons aussi le plaisir d'accueillir Alain Sève, directeur de la Régie de quartier de Mâcon qui nous expliquera comment son réseau réussit à créer des



emplois pour les locataires de HLM à travers toute la France.

Les locataires pourront également participer à cinq ateliers de formation sur différents sujets d'actualité concernant nos HLM (voir la description des ateliers en page 6).

Finalement, le congrès sera l'occasion de discuter du rapport d'activités produit par le conseil d'administration (CA) de la FLHLMQ, de son bilan financier et de fixer les grandes orientations de travail pour l'année 2009-2010. Le congrès devra également procéder à l'élection des représentant-e-s des locataires de

chaque région du Québec qui siégeront au CA de la FLHLMQ pour les deux prochaines années.

Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations nécessaires pour vous inscrire à notre congrès, mais également pour vous y préparer.

Au plaisir de vous rencontrer les 13 et 14 juin à Québec!

NICOLE SIROIS  
Présidente de la FLHLMQ

## POUR PARTICIPER...

### Association de locataires ou comité consultatif de résidant-e-s (CCR)

Votre association ou votre comité consultatif de résidant-e-s (CCR) doit être membre en règle de la FLHLMQ. Si ce n'est déjà fait, il suffit de verser la cotisation annuelle de 25\$ pour les associations et CCR de 100 logements et moins et de 50\$ pour les ceux de plus de 100 logements. La cotisation est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Chaque association ou CCR peut déléguer au congrès deux locataires qui auront droit de vote. Il en coûtera 75\$<sup>1</sup> par délégué-e pour s'inscrire au congrès. Les repas, les collations, l'hébergement ainsi que les frais de garde<sup>2</sup> et de transport seront payés par la FLHLMQ.

Chaque association ou CCR doit compléter et nous retourner le formulaire d'inscription en précisant les deux choix d'ateliers du dimanche matin pour chacun des délégué-e-s.

### Locataires au CA d'OMH

Les locataires élus au conseil d'administration de leur office peuvent également être membres individuels de la FLHLMQ. Il suffit de verser une cotisation annuelle de 10\$ (valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Ils et elles auront droit de parole au congrès mais n'ont pas le droit de vote (qui est réservé aux associations de locataires et aux CCR).

Le coût d'inscription est de 75\$ par membre individuel. Les repas, les collations, l'hébergement ainsi que les frais de garde seront payés par la FLHLMQ. Vous pouvez demander à votre office de défrayer vos frais d'inscription et de transport.

Chaque membre individuel doit compléter et nous retourner le formulaire d'inscription en précisant ses deux choix d'ateliers du dimanche matin.

### Cahier de propositions

Chaque association et CCR membre est en droit de faire des propositions pour le congrès. Ces propositions devront nous être acheminées avant le 1<sup>er</sup> mai 2009. En mai, vous recevrez le cahier des propositions reçues par les membres ainsi que celles formulées par le conseil d'administration de la FLHLMQ.

### Informations sur votre séjour

#### Arrivée<sup>3</sup>

Samedi, le 13 juin, entre 9h et 9h30.

- Pour les congressistes, présentez-vous au Pavillon Lemieux pour l'inscription.
- Pour les invités, présentez-vous directement à l'entrée du Grand Salon, Pavillon Desjardins. (*En entrant sur le campus de l'Université Laval par le boulevard Laurier, suivez les panneaux indiquant les pavillons.*)

Le congrès débute à 10h, au Grand Salon, Pavillon Desjardins

#### Départ

Dimanche, le 14 juin, à 16h.

Certaines arrivées ou certains départs pourront avoir lieu plus tôt ou plus tard en raison des horaires d'autobus dans les régions éloignées de Québec.

### Transport

- Si vous arrivez en automobile : La FLHLMQ remboursera votre voyage aller-retour (0,30\$/km) à la condition que vous acceptiez de

faire du covoiturage, si nous vous le demandons. Le stationnement est gratuit<sup>4</sup> en arrière du Pavillon Lemieux.

- À Montréal, la FLHLMQ organisera le transport en autobus nolisé à partir de la Station Centrale (ancien Terminus Voyageur, entrée au coin de Berri/Maisonnette) au quai n°5. Cette formule est privilégiée, car elle est économique et avantageuse pour tous et toutes.

### Hébergement

Chaque participant-e aura droit à une chambre en occupation simple ou double, dotée d'un lavabo. Les douches et toilettes sont communes à l'étage. La literie et les serviettes de bain sont fournies. Nous vous encourageons à prendre une chambre double, si possible, car cela permettrait des économies importantes. En cas de besoins spéciaux, prière de le mentionner dans votre formulaire d'inscription.

### Repas<sup>5</sup>

Tous les repas seront pris à la cafétéria aux frais de la FLHLMQ.

### En cas d'urgence :

Cellulaire FLHLMQ : 514-951-1837.

- 1 Le tarif de 75\$ par délégué-e comprend une nuit d'hébergement. Si un-e délégué-e n'a pas besoin d'hébergement, le tarif n'est que de 40\$.
- 2 La FLHLMQ rembourse les frais de garde (max : 25\$ par journée/délégué-e). Une preuve écrite du/de la gardien-ne est exigée.
- 3 Pour ceux qui arrivent en dehors des heures normales, présentez-vous au Pavillon Alphonse-Marie-Parent, local 1604, pour obtenir votre clé.
- 4 À l'inscription, nous vous remettons une vignette que vous devez placer bien en vue dans votre véhicule.
- 5 Lorsque les délégué-e-s ont plus de 300 km à parcourir, les repas en suppléments pourront être remboursés sur présentation de factures selon les barèmes de la FLHLMQ.

# Ordre du jour du 9<sup>e</sup> Congrès

## « LES LOCATAIRES AU CŒUR DE L'ACTION »

**Samedi, le 13 juin 2009**

### Le Grand Salon du Pavillon Desjardins

9 h à 10 h : Accueil

10 h à 10 h 15 :

- Ouverture du congrès par la présidente de la FLHLMQ
- Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Explications sur le déroulement du congrès

10 h 15 à 11 h 30 :

- Présentation et adoption du rapport d'activités du conseil d'administration

11 h 30 à 12 h :

- Présentation et adoption des états financiers et nomination du vérificateur

12 h à 13 h 30 : Dîner à la cafétéria

13 h 30 à 14 h 30 :

- Questions/réponses avec le vice-président de la SHQ, James McGrégor, sur la question des rénovations

14 h 30 à 15 h :

- Présentation d'Alain Sève, directeur de la Régie de quartier de Mâcon sur la création d'emploi pour les locataires de HLM

15 h à 15 h 30 : Pause

15 h 30 à 17 h :

- Cinq ateliers de discussion sur le thème « Comment vont les rénovations dans votre office ? »

17 h à 18 h 30 : Souper à la cafétéria

19 h :

- Élection des membres du CA de la FLHLMQ par atelier régional

### Le Grand Salon

19 h à 22 h 30 :

- Présentation des membres élus
- Soirée musicale avec animation et au CA
- Navette pour le vieux Québec

**Dimanche, le 14 juin 2009**

Les délégué-e-s pourront participer à deux ateliers de formation différents durant l'avant-midi.

8 h 30 à 10 h :

- Première série d'ateliers de formation « Parole aux locataires » :
  - 1) Les Régies de quartiers sont-elles possibles au Québec (avec Alain Sève)
  - 2) Comment se servir du code de déontologie pour agir en bon représentant des locataires au CA de l'office ?
  - 3) Quel devrait être le rôle des intervenants communautaires dans nos HLM ?
  - 4) Développer des relations harmonieuses dans son association de locataires.
  - 5) Comment utiliser le PAICS et les autres sources de financement ?

10 h à 10 h 30 : Pause

10 h 30 à 12 h :

- Deuxième série d'ateliers de formation « Parole aux locataires » :
  - 1) Les Régies de quartiers sont-elles possibles au Québec (avec Alain Sève)
  - 2) Comment se servir du code de déontologie pour agir en bon représentant des locataires au CA de l'office ?
  - 3) Quel devrait être le rôle des intervenants communautaires dans nos HLM ?
  - 4) Développer des relations harmonieuses dans son association de locataires.
  - 5) Comment utiliser le PAICS et les autres sources de financement ?

12 h à 13 h 30 : Dîner à la cafétéria

### Le Grand Salon

13 h 30 à 13 h 45 :

- Élection à la présidence de la FLHLMQ

13 h 45 à 15 h 15 :

- Plénière d'adoption des propositions

15 h 15 à 15 h 30 :

- Mot de clôture par le ou la président-e de la FLHLMQ

## Comment vont les rénovations?

Le 4 décembre 2007, la Vice-première ministre, Nathalie Normandeau, annonçait avec fierté que plus de 263 millions \$ allaient être consacrés annuellement à la rénovation des 65 000 logements HLM au Québec de 2008 à 2012, soit près de 1,2 milliard \$.

En janvier 2008, elle écrivait à tous les offices pour leur transmettre ce message :

*« Je tiens également à souligner qu'il m'apparaît essentiel que tout soit mis en œuvre pour que les résidents aient l'occasion de s'exprimer, dans une démarche de consultation, sur les projets de modernisation qui seront retenus lors de l'élaboration des plans d'intervention. À cet effet, je vous invite à favoriser la participation des représentants des résidents au sein de votre conseil d'administration et à obtenir l'avis du comité consultatif des résidents sur les interventions requises. »*

*« S'il importe de léguer des logements en bon état aux générations qui nous suivront, je suis tout autant préoccupée que les sommes investies permettent aussi d'améliorer significativement la qualité de vie des résidents actuels des HLM. »*

### La mobilisation des locataires

Évidemment, cette annonce a suscité de grandes attentes auprès de tous les locataires de HLM à travers le Québec. Après des années de patience et de frustration, non seulement les locataires allaient enfin pouvoir voir les différentes composantes de leurs logements et de leurs immeubles remis à neuf mais aussi sur le plan de la démocratie et de l'action citoyenne, cette grande opération de rénovation allait être l'occasion de vérifier la validité des dispositions de la Loi de la Société d'habitation du Québec, adoptée en 2002, prônant la consultation des locataires.

À l'appel du 8<sup>e</sup> congrès de la FLHLMQ, tenu en juin 2008, les associations de locataires et les comités consultatifs de résident-e-s (CCR) ont été très nombreux

à organiser la consultation des locataires un peu partout à travers la province. Grâce aux outils de consultation produits par la FLHLMQ, des milliers de locataires ont exprimé leurs besoins en rénovation et plus d'une centaine de CCR ont rédigé une liste de travaux prioritaires qui ont été officiellement remis aux conseils d'administration des offices.

### La collaboration des offices

Dans beaucoup de villes, grandes ou petites, les associations de locataires et les CCR ont pu compter sur le soutien actif de leur office pour organiser la consultation des locataires. Dans d'autres, ce sont les offices directement qui ont fait la consultation en utilisant nos outils. De plus, plusieurs dizaines d'offices ont collaboré avec la FLHLMQ dans la soixantaine d'assemblées d'information tenues à l'intention des locataires pour faire le point sur les rénovations et qui ont permis de rejoindre directement près de 2 000 locataires impliqués dans la vie de leur office.

### Les attentes des locataires sont réalistes

Si, comme l'écrivait le directeur général du Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) dans son bulletin de janvier-février 2009, certains offices pouvaient craindre « une dynamique visant à faire monter les attentes et augmenter le taux d'insatisfaction et de récrimination », dans la réalité rien de tel ne s'est produit.

Lorsqu'on analyse la liste des travaux prioritaires et les recommandations déposées par les associations et les CCR, on retrouve un peu partout au Québec les mêmes demandes bien légitimes : enle-

ver les vieux tapis et les remplacer par des tuiles ou des préclats sans entretien, installer des portes et des fenêtres de qualité mais manipulables et lavables par les locataires, des barres de sécurité dans les portes patio, des ventilateurs efficaces et non bruyants, des poignées de porte plus sécuritaires, des comptoirs et des armoires de cuisine, des salles de bain, etc. À ces préoccupations bien raisonnables, se rajoutent parfois des questions reliées à la mauvaise conception de certains immeubles : absence d'insonorisation, absence de balcon, absence de remise pour ranger les biens des locataires, absence de salle de lavage sur les étages ou dans les logements, absence de salle communautaire bien aménagée, absence de patio, absence d'ascenseur, etc.

Sur toutes ces questions, les locataires ne demandent pas la lune, mais ils et elles souhaitent des réponses intelligentes de la part de la direction de leur office. C'est ce que plusieurs dizaines d'offices ont commencé à faire en répondant positivement, lorsque cela était techniquement et financièrement possible, aux principales demandes d'améliorations des locataires. Ceci, comme l'écrivait la Vice-première ministre, « afin d'améliorer significativement la qualité de vie des résidents actuels des HLM. »

### Les vrais débats qu'il reste à faire

Une aussi vaste opération dans 550 offices n'est pas sans soulever plusieurs problèmes. Du point de vue des locataires, au moins quatre grandes questions sont préoccupantes et devraient être discutées lors de notre 9<sup>e</sup> congrès.

## 1. Assurer la consultation des locataires sur la nature des travaux

Si plusieurs dizaines d'offices ont répondu à l'appel du gouvernement du Québec demandant « que tout soit mis en œuvre pour que les résidents aient l'occasion de s'exprimer, dans une démarche de consultation », comme en témoignent les nombreux articles parus dans notre bulletin, cela n'est cependant pas le cas dans tous les offices. Malheureusement, il existe encore dans bien des offices un point de vue élitiste qui estime que « les spécialistes n'ont rien à apprendre des pauvres résident-e-s, surtout sur le plan technique. Alors pourquoi perdre son temps à les consulter ? »

Pour assurer le respect de ce principe dans l'ensemble du réseau, nous aurions besoin que la SHQ exige de la part des offices qu'une consultation des locataires ait eu lieu avant d'accorder les sommes importantes demandées pour les travaux. Pour qu'un dossier soit complet pour étude, la SHQ devrait demander une preuve que le PPI a été soumis pour consultation auprès des locataires. Il ne s'agit pas ici de demander un quelconque pouvoir décisionnel pour les locataires mais de garantir leur droit d'être consultés avant l'adoption des plans pluriannuels d'interventions (PPI) par les offices.

## 2. La qualité des matériaux utilisés

Afin « d'améliorer significativement la qualité de vie des résidents actuels des HLM », comme l'écrivait la Vice-première ministre, il est important que la SHQ, qui paie 90 % du coût des rénovations, détermine dans son cadre normatif des standards de qualité qui répondent aux principales attentes exprimées par les locataires pour améliorer leur quotidien. On parle ici de choses simples : couvre-plancher sans entretien, portes et fenêtres efficaces et facilement ouvrable et lavable, barre de sécurité au rez-de-chaussée, meilleur accès aux salles de lavage, ventilation moins bruyante, etc.

Présentement, il arrive que des locataires qui espéraient, depuis 15 ans, faire changer leurs tuiles de vinyle difficiles d'entretien ont la désagréable surprise de se faire réinstaller le même produit. D'autres se font installer des fenêtres difficiles à ouvrir ou à laver.

## 3. La contribution des villes

Puisque les villes doivent assumer 10 % des coûts des travaux de rénovation, plusieurs locataires membres de conseil d'administration d'office nous signalent que certains conseillers municipaux poussent fortement pour limiter l'ampleur des travaux et la qualité des matériaux utilisés. Dans certains cas, cela conduit à des affrontements entre ce qui est dans l'intérêt de l'office et des locataires et ce qui est dans l'intérêt de la municipalité qui souhaite réduire ses dépenses.

La SHQ doit apporter une solution à ce problème sinon plusieurs villes, surtout les municipalités vivant de fortes difficultés économiques, se feront tirer l'oreille pour participer à la vaste opération de rénovation de nos HLM. Il serait injuste que les locataires de ces villes soient obligés de vivre des conflits avec les élus locaux pour obtenir leur part des rénovations.

La SHQ a avancé la possibilité d'échelonnement sur 10 ou 15 ans une partie de la contribution des villes, sous forme de capitalisation, mais cela ne sera peut-être pas suffisamment alléchant pour convaincre toutes les municipalités.

## 4. Le rythme des travaux à travers le Québec

Si la plupart des gros offices ont pu rapidement lancer d'importants travaux de rénovations et profiter de la part du lion des 263 millions\$ en 2008, dans le cas de la majorité des 450 petits offices, les retombées positives sont plus longues à venir.

La SHQ est à mettre en place une trentaine de centres de service (CS) qui devraient permettre d'aider les petits offices à remplir leurs obligations, notamment faire le bilan de santé de leurs immeubles. Cependant, les délais s'allongent, les guides et les formulaires que la SHQ doit produire tardent à venir et la possibilité concrète de faire des travaux d'importance semble encore loin pour les petits offices. Y a-t-il un danger que

les locataires des petits offices doivent patienter plus longtemps que les autres ? De plus, comme ce sont des CS qui feront l'expertise technique, la tentation sera encore plus forte de ne pas y intégrer les besoins exprimés localement par les locataires.

## Formulez vos propositions

Le 9<sup>e</sup> congrès de la FLHLMQ doit servir à trouver des réponses à ces 4 difficultés :

1. Comment assurer que les locataires seront consultés avant l'adoption des



plans de rénovation dans chacun des 550 offices du Québec ?

2. Comment garantir que les rénovations seront faites avec des matériaux de qualité qui répondent aux principales attentes des locataires ?

3. Comment éviter d'avoir à se battre sur le conseil d'administration des offices avec des villes qui voudraient réduire au minimum les travaux pour limiter la contribution municipale ?

4. Comment assurer une juste répartition des budgets alloués à la rénovation et garantir que les petits offices pourront livrer la marchandise en tenant compte des attentes des locataires ?

Nous vous invitons à discuter dans vos associations et dans vos CCR de ces quatre questions et à formuler des propositions qui pourront être soumises au congrès.



## Ateliers de formation

Dans la matinée du dimanche, les délégué-e-s pourront participer à des ateliers de formation et de discussion d'une durée d'une heure trente. Une première série d'ateliers aura lieu de 8h30 à 10h et une deuxième série de 10h30 à 12h. Chaque délégué-e pourra choisir deux sujets parmi les ateliers suivants :

### 1. Les Régies de quartiers sont-elles possibles au Québec ?

En France, une centaine de régies de quartiers entretiennent et embellissent les HLM en créant des emplois pour les locataires. Alain Sève, directeur de la Régie de Mâcon nous expliquera le fonctionnement des régies.

### 2. Comment se servir du code de déontologie pour agir en bon représentant des locataires au CA de l'office ?

Depuis septembre 2007, le gouvernement du Québec a adopté un code déterminant les droits et les devoirs des membres qui siègent aux conseils d'administration des offices.

À partir d'exemples concrets, nous échangerons sur les façons d'agir en bon administrateur tout en défendant les locataires.

### 3. Quel devrait être le rôle des intervenants communautaires dans nos HLM ?

Une entente entre la SHQ et le Ministère de la Santé et des Services Sociaux permet d'embaucher des travailleurs sociaux pour agir dans nos HLM. Comment ces personnes doivent-elles agir pour être utiles à nos associations ?

### 4. Développer des relations harmonieuses dans son association de locataires.

Certaines associations ont de la facilité à avoir des bénévoles et à organiser des activités. Voyons comment elles font pour rassembler les locataires, éviter les conflits et avoir de la relève.

### 5. Comment utiliser le PAICS et les autres sources de financement ?

Alors que la moitié des associations réussissent à obtenir des subventions pour leurs activités, l'autre moitié ont de la difficulté à trouver du financement. Quels sont les ingrédients essentiels pour avoir du succès.



## Comment se fera l'élection des membres du CA de la FLHLMQ ?

personne qui les représentera au CA de la FLHLMQ pour un mandat de deux ans.

Parmi les treize locataires ainsi élu-e-s pour siéger au CA, le congrès procèdera ensuite à l'élection au scrutin secret d'un président ou d'une présidente.

Lors des ateliers régionaux, tous les locataires présent-e-s au congrès pourront soumettre leur candidature à la condition d'être proposé par un ou une autre délégué-e.

Un-e candidat-e ne pouvant assister au congrès pourra signer une procuration attestant sa volonté de se porter candidat-e.

Elle devra cependant être proposé par une personne présente.

Selon les règlements généraux de la Fédération, le conseil d'administration (CA) de la FLHLMQ est composé de 13 locataires élu-e-s lors du congrès.

Les délégué-e-s de chaque région se réuniront en atelier pour élire la

## Formulaire pour soumettre une proposition

Lors de notre 9<sup>e</sup> congrès, les associations de locataires et les comités consultatifs de résident-e-s (CCR) peuvent soumettre des propositions sur les questions d'intérêt commun. Si votre proposition est retenue par le congrès, elle deviendra une orientation ou une priorité d'action pour la FLHLMQ. Ces propositions seront discutées pour adoption lors de notre plénière du 14 juin 2009.

Pour formuler une proposition, nous vous demandons d'expliquer brièvement le problème que vous voulez corriger et l'action ou la revendication que vous proposez pour y arriver.

Afin de résoudre le problème suivant :

---

---

---

---

---

Nous proposons la résolution suivante :

---

---

---

---

---

Nom de l'association ou du CCR : \_\_\_\_\_

Nom du président-e : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

À retourner, avant le 1<sup>er</sup> mai 2009, à la FLHLMQ, 2520, rue Lionel-Groulx, local 202, Montréal (Québec) H3J 1J8

**N.B. : Vous pouvez faire des photocopies du formulaire si vous avez plusieurs propositions à soumettre.**

# 9<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FLHLMQ : « LES LOCATAIRES AU CŒUR DE L'ACTION »

## Formulaire d'inscription

Veuillez faire parvenir votre formulaire d'inscription à la  
FLHLMQ, 2520, avenue Lionel-Groulx, local 202, Montréal (Québec), H3J 1J8

— AVANT LE 1<sup>er</sup> MAI 2009 —

Nom de l'association ou du CCR : \_\_\_\_\_

Cochez :  Association  CCR  Locataire au CA d'OMH

Adresse : \_\_\_\_\_ appartement : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Nom des délégué-e-s :

Ateliers du dimanche

\_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ atelier\* 8 h 30 \_\_\_\_ 10 h \_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ atelier\* 8 h 30 \_\_\_\_ 10 h \_\_\_\_

\* Choix des ateliers : Il y aura 2 séries de 5 ateliers de travail le dimanche matin (voir choix en page 6. Indiquez-nous ci-haut, à côté de votre nom, le choix d'atelier (1,2,3,4,5) de chacun-e de vos délégué-e-s (un seul choix par personne).

**Hébergement\*** :

- Nous n'aurons pas besoin d'hébergement
- Nous voulons une chambre à occupation simple
- Nous voulons une chambre à occupation double
- Autres besoins spéciaux, précisez (ex. : plus d'une nuit, toilettes, etc.) \_\_\_\_\_

\* les chambres sont avec toilettes communes

**Transport\*** :

- Nous utiliserons l'autobus nolisé de Montréal pour nous rendre.
- Nous utiliserons une voiture pour nous rendre. Nous serons \_\_\_\_\_ personnes
- Autre, précisez votre moyen de transport et l'heure d'arrivée :

\*La FLHLMQ rembourse le kilométrage à concurrence de 0.30\$/km à la condition que le conducteur accepte de faire du co-voiturage lorsque demandé.

**Frais d'inscription**

(comprenant les repas, l'hébergement et le remboursement des frais de transport et de garde).

Nous incluons la somme de \_\_\_\_\_ \$ pour \_\_\_\_\_ délégué-e-s, à 75\$ par personne.